

P.L.U.



imaginer la ville

2 - PADD

Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Modification consécutive à la délibération du Conseil communautaire du 7 novembre 2023 approuvant la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Chaumont



SOMMAIRE

PREAMBULE.....	1
LE PADD DANS LE PLU	2
LE PADD, L'EXPRESSION D'UN PROJET DE TERRITOIRE	2
... SOUCIEUX DE L'ENVIRONNEMENT.....	2
LE PROJET DE VILLE.....	3
LES 4 GRANDS DEFIS POUR L'AVENIR DE LA VILLE	4
LES DEFIS TRANSVERSAUX.....	5
DECLINAISONS DES GRANDES ORIENTATIONS DU PROJET DE TERRITOIRE.....	6
DEVELOPPER ET DIVERSIFIER LE PARC DE LOGEMENTS ET LES FORMES D'HABITAT POUR UNE OFFRE ATTRACTIVE.....	7
ACCOMPAGNER L'ECONOMIE CHAUMONTAISE.....	12
RENFORCER ET STRUCTURER LES EQUIPEMENTS D'INTERET GENERAL.....	16
AMELIORER LES CONDITIONS DE DEPLACEMENT	20
PRESERVER ET CREER DE LA QUALITE ARCHITECTURALE ET URBAINE	25
PROTEGER LE PATRIMOINE NATUREL, LES PAYSAGES ET L'ENVIRONNEMENT	29



PREAMBULE

Le PADD dans le PLU

Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD), pièce obligatoire du dossier du plan local d'urbanisme (PLU), définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues par la commune pour l'ensemble de son territoire.

Expression du projet de la commune pour l'aménagement de son territoire, le PADD est aussi un cadre de cohérence interne au PLU. A ce titre, il guide l'élaboration des règles d'urbanisme transcrites dans le règlement écrit et graphique (plans de zonage) du PLU.

Le PADD constitue également un cadre de référence dans le temps. Ses orientations ne pourront pas être fondamentalement remises en cause sans que préalablement une nouvelle réflexion soit menée, en concertation avec les habitants, pour définir de nouvelles orientations.

Le PADD, l'expression d'un projet de territoire...

Le PADD est l'expression du projet urbain ou parti d'aménagement de la commune. Il définit la stratégie d'aménagement et de développement durable du territoire. Il est fondé sur un diagnostic territorial et la prise en compte des politiques sectorielles et/ou supracommunales. Il constitue le support d'une réflexion politique sur l'aménagement, le renouvellement et l'organisation de l'espace communal.

Élaboré sur l'ensemble du territoire communal, le PADD définit un cadre de référence pour l'organisation du territoire.

La commune est libre de retenir les orientations d'urbanisme et d'aménagement qui lui apparaissent les plus appropriées pour répondre aux enjeux identifiés. Elle doit cependant répondre aux objectifs fixés par la loi et notamment ceux visés à l'article L.121-1 du code de l'urbanisme :

- équilibre entre le renouvellement urbain et protection des espaces naturels et des paysages ;
- maintien de la diversité des fonctions urbaines et mise en œuvre des objectifs de mixité sociale dans l'habitat ;
- utilisation économe de l'espace, maîtrise des déplacements automobiles et préservation de l'environnement.

... soucieux de l'environnement

Au regard des textes en vigueur, le territoire de Chaumont est caractérisé par deux éléments factuels (une superficie de plus de 5 000 ha et plus de 10 000 habitants) qui impliquent d'élaborer le projet de PLU en lien très étroit avec le contexte environnemental. C'est la raison pour laquelle une « évaluation environnementale » doit accompagner l'ensemble de la démarche, depuis la mise en évidence d'enjeux environnementaux, jusqu'à la définition d'indicateurs de suivi de l'application du SCOT, l'ensemble du projet devant :

- 1) Éviter les impacts négatifs sur l'environnement
- 2) Réduire les impacts négatifs sur l'environnement
- 3) En dernier recours, compenser les impacts négatifs sur l'environnement.

Ainsi, le PADD devra être évalué au regard des enjeux environnementaux.







LE PROJET DE VILLE

LE PROJET DE TERRITOIRE DE CHAUMONT

Inscrire la ville dans une dynamique de croissance

Pour mettre en œuvre son projet d'Aménagement et de Développement Durable, Chaumont doit relever plusieurs défis...

Les 4 grands défis pour l'avenir de la ville

-  **Le défi de l'attractivité de la ville** : Chaumont est la ville préfecture de la Haute Marne. Elle joue un rôle structurant à l'échelle du département, voire au-delà, en répondant aux besoins d'un vaste bassin de vie urbain, périurbain et rural, en termes de services, d'emplois, d'équipements, de commerces... Son objectif, dans un contexte global de perte de dynamisme plus global à l'échelle de la région, est de s'inscrire dans une logique volontariste de croissance en confortant l'ensemble de ses vocations urbaines pour renforcer son attractivité en réponse aux besoins des populations actuelles et futures. A ce titre, la ville envisage de développer les activités économiques et culturelles, et créer les infrastructures correspondantes afin d'accroître son rayonnement et d'attirer de nouveaux habitants.
-  **Le défi de l'habitat** : L'objectif de développement et de croissance urbaine évoquée ci-dessus devra nécessairement se traduire par une nouvelle offre en matière de logements en augmentant et diversifiant l'offre de logements et les formes d'habitat pour les adapter aux besoins des parcours résidentiels des chaumontais. L'attente en matière de logements variés est d'autant plus forte à Chaumont que la ville joue un rôle fondamental à l'échelle du département. Et les objectifs de réduction de l'étalement urbain et de rapprochements des habitants de ce principal pôle d'emplois, équipements, commerces et services sont autant d'éléments jouant en faveur d'efforts sensibles de la commune pour une production de logements renforcée.
-  **Le défi de l'activité économique** : le développement économique est un élément fondamental de l'attractivité d'un territoire. La création d'emplois et de richesse permettra d'inscrire un développement démographique positif avec l'accompagnement d'un cadre de vie agréable et d'une offre d'équipements de qualité. A ce titre, la ville de Chaumont, de façon cohérente avec les réflexions économiques portées par la communauté de communes du Pays Chaumontais prévoit de mettre en place un environnement attractif et favorable et d'offrir des espaces pour l'accueil d'entreprises répondant à fois aux besoins des entreprises en place mais aussi à ceux de nouvelles entreprises.
-  **Le défi des déplacements** : la ville de Chaumont veut améliorer les conditions d'accès à ses emplois, commerces, équipements, services à partir de ses différents quartiers mais également à l'échelle de son vaste bassin de vie. En fonction de la structure urbaine de la ville et de son rayonnement important, il importe que l'amélioration des conditions d'accès et de déplacements puissent s'inscrire pour tous les modes de transport et que la ville soit mieux adaptée pour cela, en particulier pour les transports en commun et les modes doux. L'objectif de mieux se déplacer en ville répond à celui de faciliter la proximité des populations, des usagers, des clients, des actifs....avec l'ensemble des aménités urbaines.

Les défis transversaux



Le développement durable : pour la mise en œuvre des défis précédents, la volonté de la Ville est des'engager dans un projet ambitieux au regard des engagements environnementaux nationaux et internationaux et prenant en compte les besoins des populations actuelles et des générations futures. Son PADD prend en compte les 3 « piliers » d'un développement réellement durable et de lutte contre le réchauffement climatique :

- ⊙ **Pilier Social** : maintenir la mixité sociale de la population chaumontaise, répondre aux besoins en logements de ses habitants, y compris des familles, des plus modestes et des ménages aux besoins spécifiques ; faciliter l'accès de tous aux équipements, préserver la santé des habitants et prévenir les risques sanitaires (en réduisant / évitant les nuisances)...
- ⊙ **Pilier Economique** : faciliter le développement économique local, dans le cadre de zones communales et intercommunales et au sein des quartiers, faciliter la préservation et le développement des emplois, favoriser la diversité des activités, valoriser les potentiels locaux en termes de formation et de productions, préserver l'agriculture et la sylviculture...
- ⊙ **Pilier environnemental** : préserver les ressources naturelles non renouvelables (eau, sol, énergies...), valoriser les ressources naturelles renouvelables (énergies, agriculture...) lutter contre le réchauffement climatique, en particulier en réduisant les émissions de gaz à effet de serre : efforts en faveur d'une meilleure isolation des constructions et d'une maîtrise voire d'une réduction des déplacements automobiles ..., **préserver la biodiversité y compris en ville**, préserver / améliorer la qualité des paysages urbains et naturels, et de façon globale réduire l'impact des activités humaines sur l'environnement.



La qualité : l'objectif est d'inscrire toutes les actions de la ville en tant que mises en valeur de ses atouts: qualité urbaine, qualité architecturale et qualité du cadre de vie.

**DECLINAISONS DES
GRANDES ORIENTATIONS
DU PROJET DE TERRITOIRE**

Développer et diversifier le parc de logements et les formes d'habitat pour une offre attractive

Rappel du diagnostic territorial

- ♦ La population de Chaumont baisse depuis 1982. La ville compte 24 357 habitants en 2006.
- ♦ Les familles quittent la ville, alors que les jeunes ménages de 24 à 29 ans viennent s'y installer (clientèle du parc locatif)
- ♦ La tendance est marquée par un vieillissement de la population (tendance plus fortement marquée à Chaumont qu'à l'échelle nationale).
- ♦ La taille des ménages ne cesse de diminuer depuis 1982, ainsi que le nombre de ménages, ce qui est un phénomène récent.
- ♦ L'évolution récente de la taille moyenne de la cellule familiale a connu une diminution accélérée, passant de 2,24 personnes par ménage en 1999 à seulement 2 en 2006.
- ♦ Les petits ménages (1 à 2 pers.) représentent 75% des ménages en 2006, ceux de 1 personne représentant 43%.
- ♦ La production récente de logements a sensiblement diminué avec une moyenne de 50 logements neufs/an réalisés depuis 1999 (à 67% pour des logements collectifs).
- ♦ La construction de ces logements venant en partie combler la disparition de logements anciens (démolition / reconstruction, extensions de 2 logements en 1 seul, changement de vocation...) le solde net n'est que de + 78 logement sur la période 1999/2005.
- ♦ Près de la moitié des logements date des Trente Glorieuses, qui ont vu en particulier l'édification des grands ensembles de logements sociaux
- ♦ Le logement collectif est majoritaire, complété avec un parc d'habitat individuel également bien représenté (41%).
- ♦ En 2006 les logements de 4 pièces et plus sont majoritaires (56%) alors que les petits logements (1 ou 2 pièces) représentent 20% de l'offre totale.
- ♦ Les locataires sont majoritaires sur la ville (58% des ménages). L'offre locative est majoritairement sociale (38%)
- ♦ Le Projet de Renouvellement Urbain prévoit de reconstruire au total 802 logements, en respectant une certaine mixité de statuts d'occupation.

LES ENJEUX DU DEVELOPPEMENT DURABLE		
Pilier environnemental	Pilier économique	Pilier social
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Optimiser l'espace urbain: accroître les capacités d'accueil de l'espace urbanisé dans les centres urbains et les secteurs bien desservis en transports en commun. ▪ Favoriser la production de logements moins consommateurs d'espace ▪ Favoriser la production de logements à faible impact environnemental (énergies renouvelables, gestion de l'eau, implantations...) ▪ Travailler à la réhabilitation du parc ancien pour limiter les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre (isolation) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Retrouver une dynamique démographique pour animer et utiliser les équipements collectifs ▪ Produire un parc de logements diversifié pour attirer les nouveaux actifs ▪ Conforter et développer les activités économiques dans le secteur du BTP 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Retrouver une dynamique démographique pour renforcer la vitalité de la ville et accueillir toutes les catégories de population ▪ Assurer la diversité de l'offre d'habitat : individuel, collectif, individuel groupé ▪ Développer une offre de logement diversifiée et de qualité : locatif, locatif social, accession à la propriété, accession aidée... ▪ Valoriser l'histoire du lieu, ses traces et repères emblématiques ▪ Initier une clause sociale dans le cadre de ces chantiers pour favoriser l'insertion

Chaumont doit affirmer son positionnement de pôle urbain structurant à l'échelle du département. Cela participe de la qualité de vie non seulement des chaumontais, mais aussi pour les habitants de son vaste bassin de vie.

A ce titre, le défi qui s'impose consiste en tout premier lieu à inscrire Chaumont dans un objectif de croissance démographique, en répondant aux attentes des habitants actuels et futurs et en visant un objectif de diversités urbaines et sociales de la ville et de ses fonctions.

⊙ **Stopper le départ des familles chaumontaises grâce à une offre de logements adaptée aux besoins de leurs parcours résidentiels**

La perte d'habitants de Chaumont, récurrente depuis les années 1980, est principalement liée au départ de population, principalement les jeunes familles qui vont s'installer sur les communes périphériques ou hors du département (*la population du Pays Chaumontais diminue, tout comme celle de l'ensemble du département*).

L'enjeu est donc d'arriver à stopper les migrations résidentielles de ces populations en leur offrant des conditions de logements adaptées à leurs besoins.

Une demande fréquemment exprimée par les jeunes familles, en mairie et en agences immobilières, concerne un grand logement de qualité, et en particulier la maison individuelle, en location ou en accession.



Pour proposer une alternative au départ des familles, Chaumont doit trouver les moyens de renforcer son parc de logements par la réalisation d'opérations comportant aussi des maisons individuelles.

Plusieurs types de formes urbaines peuvent satisfaire cette demande, telle que des maisons « de ville » ou des maisons « en bande » ou encore des opérations dans le même esprit que les lotissements américains (Village Lafayette et Village Pershing).

Concernant les produits de logements, le développement d'une offre en accession aidée doit constituer un moyen prioritaire de diversifier le parc de logements chaumontais.

⊙ **Augmenter et diversifier la création de nouveaux logements pour accueillir de nouveaux habitants**

Afin de pouvoir accueillir de nouveaux habitants, Chaumont doit d'abord combler les besoins en logements des habitants qui « décohabitent » ; ces besoins sont importants.

Aujourd'hui, les nouvelles opérations de logements ou les opérations de réhabilitation ne permettent pas d'accueillir de nouveaux habitants. En effet, Chaumont est concerné par le phénomène généralisé du desserrement des ménages, c'est-à-dire la division et la réduction de la cellule familiale liée à la décohabitation des générations (départ des jeunes du foyer) et à l'augmentation des divorces.

Le parcours résidentiel correspond aux besoins en logements des ménages à chaque étape de la vie, quel que soit leur revenu.

Ainsi, chacun doit pouvoir trouver un logement ou continuer à habiter à Chaumont selon les époques de la vie : étudiants, jeunes couples, familles avec enfants, personnes âgées....

La possibilité de réaliser un parcours résidentiel complet à Chaumont nécessite à ce titre une amélioration de la diversité de l'habitat, enjeu majeur pour la croissance démographique de la ville.

Actuellement, le parc de logements connaît une double problématique : la surabondance de petits logements (logements d'1 pièce) qui ont de plus en plus de difficulté à trouver preneurs (l'offre est importante en logements neufs locatifs issus des programmes de constructions en défiscalisation) et une carence de grands logements de qualité pour les grandes familles, en particulier dans le parc de logements aidés. Le projet ANRU sur les quartiers de la Rochotte, du Cavalier, des Pierre Percées et de l'ancienne cité d'urgence Issartel / Bassigny devrait contribuer à requalifier une offre existante mais aujourd'hui peu attractive.

Si la demande en maison individuelle est forte pour héberger les familles, les logements de 2 et 3 pièces sont majoritairement demandés.

Avec 70% des ménages ne comptant qu'1 à 2 personnes, le parc de logements doit pouvoir offrir des habitations adaptées aux besoins : jeunes couples en début de parcours résidentiel, personnes seules (notamment âgées), les parents isolés, ... Il est important aussi de préciser qu'à ce titre Chaumont, ville centre du département, concentrant une très grande part de l'offre en logements locatifs, en commerces, emplois, équipements....fait l'objet d'un phénomène de « retour en ville » de classes d'âges âgées quittant leur milieu rural d'origine pour se rapprocher de cette diversité d'offres.

Dans la logique du parcours résidentiel chaumontais, l'objectif sera d'accroître les possibilités pour les habitants d'accéder à la propriété. Des opportunités seront saisies pour accentuer le développement de l'offre en accession privée, mais également l'offre de logements en accession sociale (Prêt Social Location Accession, Prêt à Taux Zéro).

Chaumont doit en effet prévoir, grâce à la réalisation de logements aidés, de logements intermédiaires, de logements adaptés, l'accueil de personnes pour lesquelles les circonstances de la vie engendrent des besoins particuliers.

Ainsi, l'aménagement de logements répondant à des personnes ayant des besoins spécifiques est un élément de diversification nécessaire pour permettre à tous d'habiter Chaumont.

Des opérations de logements adaptés aux personnes âgées (dépendantes ou non, par le biais de structures ou de parcs de logements diversifiés), aux personnes handicapées ou au public ayant des difficultés d'accès au logement ordinaire (pour des raisons sociales ou économiques) devront également être une composante du parc de logements chaumontais.

Les actions engagées dans le cadre du Projet de Renouvellement Urbain concernant une nouvelle résidence sociale au sein du quartier de La Rochotte, ainsi que la requalification des cités d'urgence Issartel, Bassigny et Val Poncé, participent pleinement à cet enjeu. Il est également prévu un espace intergénérationnel sur le quartier Cavalier (« tour 24 »).

⊙ **Accentuer le rythme de construction de logements grâce à une densification maîtrisée de la ville et à l'extension de zones urbanisées**

Sur les 5 dernières années, il a été commencé en moyenne 50 logements nouveaux par an (*source SITADEL de la DDE, sur la base des permis de construire*). Ce rythme de construction n'est pas assez élevé pour permettre au marché de répondre aux besoins de décohabitation des habitants en place et aux besoins d'accueil de nouveaux habitants.

Il s'agit donc pour Chaumont de renforcer les possibilités de construction sur son territoire afin de permettre la réalisation de nouvelles opérations de logements.

Les précédents enjeux en matière de logements font apparaître la nécessité pour Chaumont :

- en tout premier lieu de favoriser la production de nouveaux logements à l'intérieur de ses limites bâties, en construisant « la ville sur la ville », par le comblement de « dents creuses », la valorisation de parcelles mutables, à la condition d'une intégration architecturale satisfaisante, la poursuite des opérations de renouvellement urbains et la mise en œuvre d'un habitat densifié. Le territoire chaumontais urbain et urbanisable est géographiquement contraint et restreint : il est impératif de l'utiliser de façon optimale. Parmi les principaux sites d'ores et déjà repérés voire inscrits dans des démarches de projets de restructuration urbaine avec un accompagnement d'offre nouvelle de logements : les quartiers Foch, de la Rochotte et du Cavalier, du Centre Gare, etc...
S'y ajoute le centre ville de façon plus large. En effet au fil du temps celui-ci a peu à peu perdu sa densité d'habitants ce qui se ressent dans le manque d'animation de ce quartier en fin de journée notamment. Les commerces ont de plus en plus généré des logements vides aux premiers étages et les immeubles existants, parfois sous-occupés, représentent des potentiels d'accueil pour de nouveaux ménages. L'apport de nouveaux habitants en centre-ville contribuerait à rendre le centre-ville plus vivant et à rapprocher de nouveaux ménages de ses commerces et services.
- dans un second temps, d'étendre ses zones urbaines en périphérie de la ville, de façon cohérente, avec le souci de valoriser au mieux les développements urbains, en conciliant qualité urbaine et gestion économe des sols. Il s'agit notamment de secteurs de développement urbain sur Brottes et ses abords. Cet objectif implique une nouvelle évaluation des zones d'urbanisation future, au regard des enjeux environnementaux et des objectifs d'une ville plus compacte et moins consommatrice d'espaces naturels pour son développement.

La densification maîtrisée des espaces urbains et leur extension auront donc pour objectif de répondre aux besoins en logements des habitants actuels et futurs.

Les nouvelles opérations de logements devront traduire une logique globale de mixité tant dans les formes d'habitat que dans les produits de logements réalisés.

⊙ Favoriser un développement urbain soucieux de limiter les impacts sur l'environnement et le climat

La ville souhaite marquer de façon plus étroite le lien entre son développement urbain et les conditions de favoriser les déplacements par des modes autres que la voiture automobile particulière. A ce titre, il est décidé que

- la recomposition de la ville sur la ville dans les secteurs les plus mutables (requalification),
- et des extensions urbaines modérées

permettront de valoriser un fonctionnement urbain plus favorable aux déplacements de proximité, par modes doux et reposant sur l'armature de dessertes en transports en commun reliées à un nouveau pôle d'échanges multimodal de rang d'agglomération. Il s'agit ainsi de limiter les déplacements automobiles et donc les émissions de gaz à effet de serre.

C'est sur l'ensemble de la ville que des actions seront mises en place afin de favoriser et promouvoir des aménagements et constructions respectueux d'un développement durable et d'objectif de limitation des gaz à effet de serre : accessibilité, économie d'énergie, isolation, gestion de l'eau, matériaux...

Le zonage et le règlement du PLU seront élaborés de façon à favoriser des modalités d'aménagements, de constructions, de réhabilitations, de densification qui tiendront compte de cet objectif.

⊙ Inscrire la diversité urbaine et sociale sur les quartiers à forte dominante sociale

Les deux grands ensembles de la Rochotte et du Cavalier, presque essentiellement composés d'habitat collectif social, constituent aujourd'hui des quartiers peu diversifiés, aussi bien en termes de formes urbaines que de fonctions. Avec un patrimoine dont la moyenne d'âge est de 30 ans, une partie importante du parc social arrive en « fin de son cycle de vie ».

La mise en œuvre d'un Programme de Rénovation Urbaine (PRU), avec des financements de l'État (ANRU), du bailleur social (« Chaumont Habitat »), de la Région et du Département et de la ville de Chaumont est prévue sur un vaste périmètre englobant les quartiers d'habitat social de la Rochotte, du Cavalier et des Pierre Percées ainsi qu'une partie de l'ancien quartier militaire Foch.



Il est important de souligner que ce périmètre comprend des cités d'urgence (Issartel / Bassigny et Val Poncé) : la prise en compte des besoins spécifiques de leurs habitants est un enjeu majeur du programme, au regard de l'obsolescence de ce parc de logements qui n'avait pas été construit pour « durer » aussi longtemps.

De façon générale, c'est l'ensemble des cités d'urgence qui feront l'objet de rénovation, réhabilitation sur la période 2007 / 2012, dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale.

Le dossier de PRU inscrit les objectifs suivants, dont la mise en œuvre sera favorisée :

- ⇒ Articulation et communication des quartiers entre eux et avec le reste de la ville
- ⇒ Traitement de l'impact « forteresse » d'énormes îlots aujourd'hui infranchissables
- ⇒ Requalification des espaces publics

- ⇒ Mise en œuvre d'une politique ambitieuse de d'habitat : démolitions / reconstructions, réhabilitations, résidentialisations...
- ⇒ Rationalisation et amélioration des circulations et du stationnement
- ⇒ Amélioration de la diversité des fonctions urbaines, en particulier en implantant de nouveaux équipements publics.



⊙ **Renforcer la mixité urbaine et sociale au sein de la ville**

La mixité sociale d'une ville est fondée sur ses éléments de fonctionnement urbains : lieux de centralités et diversité de l'habitat, espaces et équipements publics : autant de lieux de rencontres et d'échange des habitants.

Aujourd'hui la situation de Chaumont est caractérisée à la fois par une grande diversité des fonctions urbaines, mais aussi par un marquage géographique fort et en certains quartiers une insuffisante diversité urbaine et sociale.

L'objectif est en particulier de remédier à la concentration des logements aidés et développer la mixité sociale dans tous les quartiers de la ville. Pour cela, il est nécessaire de mener une politique foncière active et d'utiliser les divers outils réglementaires proposés par le PLU. Ainsi, dans une logique d'équilibre, certains secteurs pourront être identifiés comme devant accueillir une proportion de logements aidés lors de la réalisation d'opérations d'ensemble.

⊙ **Mener une action foncière à long terme**

Pour inscrire Chaumont dans une dynamique de croissance, notamment de sa population, il est nécessaire que la Ville accorde une attention particulière à sa politique foncière.

Cette politique d'action foncière portée par la commune ou ses partenaires, tels que la Communauté de Communes, devra s'inscrire dans une perspective de long terme et dans un souci de cohérence territoriale. Elle devra permettre l'augmentation d'une offre de logements à la fois adaptée en terme de produits-logements, mais aussi pertinente au regard de l'objectif d'une plus grande mixité au sein des différents quartiers de la ville.

A ce titre, elle s'inscrira en premier lieu sur les secteurs de projets engagés ou prévus au titre du renouvellement urbain et de la mutation de certains sites : à titre d'exemple on peut évoquer les quartiers inscrits dans le cadre du programme de renouvellement urbain (PRU), le quartier Centre Gare...

Des secteurs sont particulièrement stratégiques à la fois au regard des projets urbains et de logements, mais aussi pour mieux inscrire une mixité urbaine et sociale dans les différents quartiers de la ville.

Leur mise en œuvre devra s'assurer de la pertinence globale des projets et de la qualité des conditions d'insertion et de liaisons avec les quartiers voisins et le reste de la ville :

- Quartiers du Cavalier et de la Rochotte (projet ANRU engagé)
- Quartier Foch (projet ANRU engagé)
- Quartier Centre Gare
- quartiers de Brottes

Accompagner l'économie chaumontaise

Rappel du diagnostic territorial

- ♦ Avec 15 768 emplois en 2006, Chaumont est un pôle d'emploi essentiel du département.
- ♦ L'emploi public et tertiaire est dominant.
- ♦ Capitale administrative et pôle tertiaire du département, le tissu économique est marqué par la présence de filières identitaires sur des niches d'excellence telles que le biomédical, le bois, le graphisme.
- ♦ L'artisanat est représenté par 300 entreprises artisanales en moyenne.
- ♦ La principale activité touristique de Chaumont est le festival International de l’Affiche et des Arts Graphiques
- ♦ Chaumont compte 4 zones d'activités : le Moulin Neuf, le « Val Varinot », la Vendue et la Dame Huguenotte (zone industrielle).
- ♦ Le parc « Plein Est » est le pôle de développement économique intercommunal majeur, doté du label régional de « parc d'activités de Référence »
- ♦ La ville est articulée autour de deux grands pôles commerciaux, le centre ville et la zone commerciale du Moulin Neuf, auxquels s'ajoutent l'axe attractif de l'avenue de la République et le projet de zone commerciale sur le site de « La Vendue »

LES ENJEUX DU DEVELOPPEMENT DURABLE		
Pilier environnemental	Pilier économique	Pilier social
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conforter / développer l'offre commerciale de proximité pour réduire les déplacements liés aux achats quotidiens ▪ Faciliter l'accessibilité aux pôles d'emplois par d'autres modes de déplacements que l'automobile. ▪ Favoriser des implantations de nouvelles activités plus respectueuses des impacts sur l'environnement et du cadre de vie. ▪ Inscrire la logique de zones d'activités dans un cadre plus économe en espaces naturels (densité, phasage...) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conforter et développer un tissu économique local diversifié dans les secteurs publics et privés. ▪ Soutenir le dynamisme du commerce et de l'artisanat ▪ Permettre le maintien et de fonctionnement optimum des équipements d'enseignements ▪ Accompagner et valoriser l'impact économique des projets ANRU et autres programmes de revitalisation des quartiers (FEDER) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réduire les déséquilibres habitat/emploi ▪ Favoriser la création d'emplois qualifiants et pérennes ▪ Accompagner la dynamique économique d'une offre en logements adaptée pour tous les actifs ▪ Mettre en œuvre le volet social des projets ANRU et du programme FEDER

La croissance attendue de Chaumont passe par un nécessaire développement des activités économiques et du nombre de ses emplois. Son rôle de ville-préfecture lui confère une spécificité « administrative » et les projets engagés visent à diversifier les types d'emplois. A ce titre, la ville doit mettre en œuvre des actions favorables :

- au développement des entreprises chaumontaises, particulièrement dans les domaines du bio-médical, du graphisme-édition, la valorisation et la transformation du bois, l'éco-développement, les services aux entreprises.
- à l'implantation de nouvelles entreprises.

⊙ **Conforter l'emploi en accueillant de nouvelles entreprises grâce à des disponibilités foncières adaptées et de qualité**

Il est important que Chaumont puisse permettre à la fois le maintien, la relocalisation éventuelle d'entreprises chaumontaises et l'implantation de nouvelles d'activités économiques. Pour cela, la commune doit pouvoir favoriser l'implantation d'activités économiques sur plusieurs secteurs complémentaires en termes de vocation, et disposer d'une offre foncière adaptée.

Les sites principaux, dédiés à l'accueil d'entreprises sont le Parc Plein Est, le Moulin Neuf, le quartier Centre Gare, le quartier Foch, la zone de La Vendue.

Il est important de pérenniser les pôles d'activités de la ville qui peuvent perdurer voire se développer de façon harmonieuse et sans nuisances sur les quartiers voisins. C'est également un objectif recherché dans le cadre des aménagements prévus au titre du Renouvellement Urbain du quartier Foch, où des opportunités foncières devraient permettre de doter le quartier de nouvelles fonctions et rapprocher habitants et emplois.

Une démarche durable consiste pour la ville à valoriser et requalifier l'offre et les sites d'activités existants, afin de faciliter les développements économiques sur sites en permettant aux entreprises en place d'y rester et de s'y développer. Pour cela leur cadre urbain et paysager et les aménagements liés (voirie d'accès et internes, traitement de friches, gestion des eaux...) seront progressivement améliorés, contribuant à renforcer leur image et leur attractivité. Ces actions pourront par exemple se mettre en place sur les zones de la Dame Huguenotte, du Val Varinot, du Moulin Neuf.

⊙ **Prévoir des lieux d'accueil spécifiques pour les activités artisanales afin de libérer certains potentiels de renouvellement urbains**



La zone artisanale créée en 1990 sur le secteur du Chevrier est aujourd'hui entièrement occupée. Le taux d'occupation est également très important dans les autres secteurs de la ville dédiés aux activités artisanales. Face à la demande de délocalisation d'artisans/ chefs d'entreprises (PME-PMI) chaumontais ou d'implantation de nouvelles entreprises, il est nécessaire de favoriser l'émergence d'une nouvelle offre dans ce domaine.

L'aménagement de lieux d'accueil spécifiques pour les activités artisanales pourrait permettre la délocalisation d'activités actuellement implantées de manière diffuse en milieu urbain ou périurbain. Ces relocalisations permettraient à la fois de soulager les riverains d'éventuelles nuisances et aussi de libérer certaines emprises qui offriraient ainsi des opportunités d'aménagements plus mixtes (logements par exemple...)

Les nouvelles localisations d'artisanat devront donc être déterminées de façon à limiter au maximum les nuisances et les sites actuels devront pouvoir être « qualifiés » afin d'améliorer leur insertion dans les paysages urbanisés proches.

La qualité de desserte des secteurs existants et futurs fait partie intégrante des impératifs d'accompagnement à leur développement ou leur mise en œuvre. Dans ce registre, les quartiers économiques sud-ouest ne bénéficient pas aujourd'hui d'une accessibilité performante : d'où la nécessité d'une poursuite à moyen terme du contournement sud de la ville, qui permettra d'améliorer les conditions d'accessibilité et de fonctionnement en réduisant les niveaux de trafics élevés et les nuisances engendrées sur des axes urbains.

⊙ **Créer un pôle commercial et culturel au sein du nouveau quartier Centre Gare.**

Le réaménagement d'un vaste secteur situé entre le centre ville et la gare constitue une opportunité de conforter l'animation et le dynamisme du centre-ville. Le projet urbain en cours d'étude prévoit un profond remaniement des espaces publics et l'implantation d'équipements culturels et de commerces qui seront également sources d'emplois : un complexe cinématographique, le centre international du graphisme ainsi que des commerces d'accompagnement (restauration...).

La présence de la gare justifie par ailleurs l'implantation d'un pôle d'échange multimodal et d'une nouvelle offre de stationnement qui faciliteront tous les modes d'accès, et en particulier ceux en transports en commun, afin de permettre le rayonnement de ce quartier et du centre-ville sur l'ensemble de l'agglomération, du Pays Chaumontais et au-delà.

L'objectif des aménagements vise aussi l'amélioration des liaisons urbaines avec le centre-ville, notamment par le développement d'un réseau piétonnier.

⊙ **Intégrer la future zone commerciale sur le site de la Vendue au fonctionnement urbain de la ville**

Afin de compléter l'offre commerciale du vaste bassin de chalandise chaumontais et de limiter le taux d'évasion commerciale vers les pôles régionaux (générant des déplacements automobiles sur des distances importantes), il est prévu de développer l'armature commerciale de Chaumont.

Il s'agit non seulement de répondre aux besoins des habitants du bassin de vie mais aussi de susciter des retombées économiques pour la ville.

Un projet est en cours d'étude sur une partie du site de la Vendue, au sud de la ville et en limite avec la commune de Chamarandes-Choignes ; il prévoit l'aménagement d'un ensemble commercial et d'une salle multi activités de rayonnement départemental ayant pour objectif de renforcer l'attractivité de la ville par une offre commerciale et de loisirs nouvelle et diversifiée dans des secteurs aujourd'hui sous-représentés.

Avec la constitution de ce nouveau pôle attractif, la répartition des flux et l'organisation des déplacements pourront être repensées afin de desservir au mieux ce secteur. Le projet, basé sur une zone de chalandise élargie constituera une offre commerciale complémentaire à celle du centre ville renforçant ainsi les fonctions commerciales de la ville.

Le caractère naturel des abords du futur site impliquera des exigences de qualité, à la fois sur son insertion paysagère, mais aussi en matière de gestion environnementale (eaux pluviales, énergies...).

⊙ **Valoriser le commerce de quartier**

Le centre ville est le premier pôle commercial de la ville et à ce titre joue à la fois un rôle de proximité, mais aussi un rôle majeur dans l'armature commerciale du bassin d'emploi de la ville.

De façon complémentaire à l'échelle de la ville, de petits pôles commerciaux structurent les quartiers, en particulier dans les quartiers de la Rochotte et du Cavalier. Ils constituent des espaces d'animation et des pôles de proximité.

Il est également prévu de conforter l'offre de commerce de proximité au sein du quartier Foch.

Ces secteurs de centralité doivent être confortés dans leur fonction et, dans la mesure du possible, poursuivre les opérations de requalification de leurs espaces publics. De façon concomitante, il conviendra d'éviter une dispersion néfaste des implantations commerciales de façon désordonnée, mais en revanche de favoriser les regroupements commerciaux nécessaires à la force d'un pôle de centralité.

⊙ **Poursuivre l'aménagement du parc d'activités de référence Plein Est et assurer sa promotion pour attirer de nouvelles entreprises**



Le site d'exception de Plein Est constitue un fort potentiel pour l'installation d'entreprises. Ce site deviendra, à terme, un pôle d'emploi important de la commune et de sa région. Il est donc nécessaire de penser à son intégration dans le fonctionnement de la ville, notamment pour son accessibilité par tous les modes de transport.

Il s'agit de mettre en œuvre une nouvelle génération de sites d'activités, de qualité et visant un potentiel d'accueil de projets à haute valeur ajoutée.



Aujourd'hui le projet est lancé sur une première phase d'une quarantaine d'hectares : à l'horizon du PLU, il sera nécessaire de prévoir un développement supplémentaire de même ordre. Sur un long terme, la superficie envisagée est au total d'environ 150 ha.

Même si ce site s'inscrit dans une vocation globalement généraliste, les filières qui viendront s'y implanter auront de préférence un lien avec les filières clés de l'économie chaumontaise pour lesquelles des formations spécifiques sont présentes à Chaumont (pôles d'excellence : médical, bois, graphisme). La pépinière d'entreprise en construction portée par la Communauté de Communes du Pays Chaumontais diversifiera l'offre immobilière et permettra la « mise en route » de nouvelles entreprises.

Ainsi, un accompagnement tant en terme de services aux entreprises qu'en terme de partenariats avec les formations chaumontaises pourrait permettre de tirer de l'aménagement du site de Plein Est un maximum de retombées pour l'agglomération.

⊙ **Valoriser le potentiel touristique du territoire en confortant ses atouts**

Porte d'entrée des équipements touristiques majeurs du département que sont et seront le Mémorial Charles De Gaulle, le futur Parc Naturel National ou encore Animal Explora, Chaumont se doit de valoriser son potentiel touristique en confortant des atouts existants comme le viaduc symbole emblématique de la ville. L'émergence de projets autour du développement du tourisme vert est à valoriser, la vocation de Chaumont pourrait se renforcer autour de lieux à forts potentiels comme pourraient l'être les abords du viaduc et le massif forestier de Saint-Roch.

Des secteurs de la commune sont particulièrement stratégiques en termes de développement économique et devront faire l'objet de mesures spécifiques pour s'assurer de leurs fonctionnalités et de leur qualité.

Ils feront à ce titre l'objet d'orientations d'aménagement dans le dossier de PLU afin de s'assurer de la pertinence globale des projets et de la qualité des conditions d'insertion et de liaisons avec les quartiers voisins et le reste de la ville.

- Parc d'activités Plein Est
- Secteur Centre-Gare
- Quartier Foch
- La Vendue

Renforcer et structurer les équipements d'intérêt général

Rappel du diagnostic territorial

- ♦ Préfecture du département de la Haute-Marne, Chaumont accueille nombre d'équipements administratifs au rayonnement extra-communal,...
- ♦ Le maillage des équipements scolaires est équilibré.
- ♦ Les Silos – pôle associé de la Bibliothèque Nationale de France- constituent un équipement culturel majeur regroupant la médiathèque, la direction du graphisme, un atelier de sérigraphie et conservent 30 000 affiches.
- ♦ En termes d'équipements de soin, la ville compte 3 établissements de santé offrant une capacité d'accueil totale de 500 places environ, dont le centre hospitalier de 300 lits.
- ♦ Le niveau d'équipements de services à la personne est satisfaisant.
- ♦ La salle des fêtes est un équipement très sollicité mais obsolète et insuffisamment dimensionné pour répondre aux besoins d'une politique culturelle à l'échelle d'une ville préfecture.

LES ENJEUX DU DEVELOPPEMENT DURABLE		
Pilier environnemental	Pilier économique	Pilier social
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Gérer « durablement » les équipements et les services, rechercher des localisations économes en espace et en énergie ▪ Favoriser la réversibilité des aménagements et des équipements 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Permettre une utilisation optimale des équipements publics communaux et intercommunaux. ▪ Mutualiser les équipements à l'échelle intercommunale ou institutionnelle pour limiter les coûts d'investissement et de fonctionnement. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer une bonne accessibilité des équipements à tous les habitants, notamment en transports en commun et en modes doux ▪ Assurer l'accès et la participation de chacun à une production culturelle de qualité et favoriser les échanges interculturels et intergénérationnels ▪ Adapter l'offre de services collectifs à la demande sociale (en fonction des capacités de la ville) ▪ Assurer une qualité des espaces publics (convivialité, confort...)

La notion d'équipements et de services aux habitants et aux entreprises est particulièrement importante dans la mesure où il s'agit de fonctions spécifiquement urbaines et que la ville et son bassin de vie s'organisent en grande partie autour d'eux.

Dans ce domaine aussi, les besoins et projets sont à apprécier à l'échelle de la ville, de son agglomération et du département voire au-delà. Les équipements de rang régional voire national contribuent à la renommée et au rayonnement de la ville. Enfin, il est important de rappeler qu'une armature d'équipements de qualité est un critère croissant d'attractivité des entreprises vis-à-vis d'un territoire.

Ce volet du Projet de Ville est donc une réelle composante de l'objectif de développement et de croissance de Chaumont.

⊙ **Envisager la répartition des équipements d'intérêt général en confortant / créant des polarités urbaines et ciblant une logique de proximité**

Les équipements d'intérêt général et notamment les équipements d'enseignement sont répartis de façon équilibrée sur l'ensemble du territoire communal. Toutefois, ce constat révèle une certaine dispersion des équipements collectifs qui ne laisse pas apparaître de pôles spécifiques.

Or, la dynamique et l'animation d'une ville a besoin de s'organiser de façon à concentrer certains flux : ces polarités créent les rencontres, la mixité des quartiers et permet même d'y ancrer des formes d'habitat densifiées

La répartition des futurs équipements devra donc s'interroger sur les possibilités de renforcer, voire constituer des pôles spécifiques ou thématiques à valoriser. Ces éléments d'une nouvelle armature d'équipements pourraient utilement valoriser le patrimoine chaumontais comme points d'accroche, leur donnant une justification identitaire (maintien des traces du passé) et ayant aussi pour effet de requalifier et préserver ces éléments pour les générations futures.

La politique en matière d'équipement collectif doit s'établir avec cette double approche : d'une part s'assurer de la répartition équilibrée des équipements de proximité et d'autre part, créer des pôles spécifiques dont la fonction constitue un vrai repère urbain et plus faciles à desservir par les transports en commun.

Dans le cadre de la réflexion globale menée par le Programme de Renouvellement Urbain à l'échelle des quartiers Foch, du Cavalier, de la Rochotte, la création d'un EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) et le transfert d'une maison de retraite non médicalisée existante permettront de renforcer l'offre en équipements collectifs, notamment pour les personnes âgées et de créer une polarité autour de ces équipements.

De même, la future restructuration du quartier Centre Gare avec une nouvelle offre d'équipements culturels conforte l'identité chaumontaise tournée vers le graphisme, et en particulier sur l'art de l'affiche, à un échelon international (cf. infra).

Par ailleurs, le projet de regroupement des lycées Bouchardon Sud et Nord qui sera libéré et Ashton - Haut du Val, renforcera une polarité scolaire et permettra de libérer des emprises foncières utiles au renouvellement urbain.

Dans le domaine de l'enseignement supérieur, la vocation de Chaumont pourrait se renforcer autour d'un véritable campus d'étudiants. On compte parmi les sites potentiels le lycée Bouchardon-Nord ou le lycée du Haut du Val. Cette entité comporterait des bâtiments liés aux activités d'enseignement et des constructions dédiées à la vie universitaire : logements étudiants, services,... Il serait connecté au réseau de déplacements en transports en commun, notamment à destination du centre-ville et du pôle gare. Il sera en effet important de répondre aux besoins des étudiants en tant que « citadins » et de valoriser la présence d'une population étudiante qui pourra contribuer à l'animation de la ville et fréquenter ses équipements sportifs, culturels, ...

La relocalisation des équipements de secours (SDIS, centre de formation et centre de secours principal) sur le site du Dépôt permettra également de moderniser l'organisation et le fonctionnement de ces services indispensables à la population et de repenser le fonctionnement urbain des secteurs libérés de la présence actuelle de ces équipements.

La création du pôle associatif Rostand et d'une résidence sociale au sein du parc Chaumont Habitat avec des services offerts aux jeunes actifs répondront également aux attentes des associations et des citoyens tout en constituant un équipement attractif garant de mixité sociale au sein du quartier du Cavalier. Il aura pour ambition de développer, d'accueillir, de structurer et d'accompagner, les activités associatives de la ville. En effet, une des problématiques actuelles est l'absence de services offerts aux associations, à leurs bénévoles et salariés, et l'éparpillement des locaux accueillant les associations, ce qui rend difficile leur gestion et augmente les coûts de fonctionnement

La création d'un stade et d'un gymnase à proximité du collège de la Rochotte permettra d'étoffer l'offre de sites sportifs mutualisés entre les différents usages scolaires (primaire, collège, lycée) et permettra d'introduire les pratiques associatives au cœur du quartier de la Rochotte, ouvrant donc ce quartier sur le reste de la ville.

⊙ **Conserver sur Chaumont un équipement de santé rayonnant sur un territoire élargi**

Chaumont accueille aujourd'hui un centre hospitalier et une clinique. Il est essentiel pour la ville de conserver sur son territoire une structure de santé adaptée à sa taille et à son rôle de chef lieu de département.

Le nécessaire objectif de qualité impose la valorisation d'un maillage élargi entre les établissements chaumontais, ceux de Langres, Bar sur Aube, Bourbonne les Bains, Neufchâteau et Châtillon sur Seine.

Chacune de ces villes doit pouvoir conserver un niveau d'équipement de santé adapté à la taille de son bassin de vie et les rapprochements techniques sont à valoriser pour permettre une mise en commun de moyens indispensable pour garantir la pérennité d'une offre globale de soins hospitaliers de qualité à l'échelle du département.

Il convient de tenir compte des opportunités de rapprochement entre l'hôpital et la clinique.

⊙ **Poursuivre le développement des équipements culturels en renforçant l'attractivité du centre-ville**

Les abords de la gare offrent un important potentiel de restructuration urbaine, notamment sur le site libéré par le Sernam. Ce secteur de centralité rassemble de nombreuses opportunités de valorisation et un projet global est en cours de réflexion.

Les activités pressenties sur ce secteur ont pour finalité de renforcer la dynamique économique, culturelle et touristique de Chaumont. Aussi, s'agit-il d'imaginer un projet urbain ambitieux qui pourrait être organisé autour des Silos, d'un projet cinéma multiplexe et du futur Centre International du Graphisme :

- Centre International du Graphisme : positionné sur le bâtiment historique de la Banque de France et complété au besoin avec une construction moderne pour l'accueil de la collection d'affiches appartenant à la ville. Le CIG serait à la fois un lieu d'exposition, de conservation, de formation et d'accueil de graphistes internationaux.
- Complexe cinématographique, réalisé dans les locaux des anciens garages municipaux situé face à la gare et qui viendra améliorer l'offre existante du centre ville qui ne répond plus aujourd'hui aux attentes du public. Cet équipement contribuera largement à animer le quartier global du centre ville, en lien avec une nouvelle offre de commerces qui pourraient trouver place dans une partie des bâtiments de la gare restructurés et autour d'une véritable place urbaine réaménagée et tournée aussi vers les quartiers voisins.

En repositionnant la gare au sein de cette nouvelle polarité, il sera également nécessaire de repenser l'organisation des déplacements à l'échelle de la ville et de faire avancer la réflexion autour de l'aménagement d'un pôle d'échange intermodal.

Un traitement de qualité des espaces publics permettra de faciliter les liaisons douces vers le centre ville, d'améliorer l'accessibilité à la gare et de créer des lieux de vie et d'échanges.

⊙ **Renforcer la présence du secteur économique du graphisme par la réalisation du Centre International du Graphisme**

Aujourd'hui, le graphisme constitue une des filières identitaires de l'économie chaumontaise. Cette activité est renforcée par la tenue du festival International de l'Affiche et des Arts Graphiques qui attire environ 17 000 visiteurs chaque année en juin.

La ville souhaite s'appuyer sur cette spécialité pour renforcer son positionnement et son image dans ce domaine artistique et professionnel. Le projet de création d'un Centre International du Graphisme constitue un enjeu important pour le territoire car il permet de répondre à une double ambition locale et nationale.

Cet équipement structurant vise à créer un pôle de développement artistique, culturel économique et pédagogique de rayonnement national voire européen. Il devrait rassembler de nombreux acteurs du milieu des arts graphiques et pourra concourir au développement d'une branche inexploitée de l'économie locale.

Les motifs d'attractivité et de rayonnement pourront donc être multiples : les réserves du musée seront visitables, les ateliers de sérigraphie pourront être ouverts au grand public et il est possible d'envisager le développement de nouvelles activités et entreprises liées au graphisme. Les anciens bâtiments des « Subsistances » situés à proximité du futur CIG représentent un potentiel à étudier pour un tel projet, tout en contribuant à préserver et valoriser cet élément du patrimoine architectural et historique de Chaumont.

⊙ **Permettre l'accueil d'événements d'envergure en valorisant des sites disponibles**

La ville n'est pas dotée d'équipements lui permettant d'accueillir des congrès, grands séminaires et expositions à l'échelle de son rang et du département.

La forte sollicitation de la salle des fêtes, d'une capacité d'environ 800 places assises, semble également traduire un déficit en matière d'équipement avec une grande capacité d'accueil et une fonction polyvalente (sports, loisirs, spectacles...)

Le potentiel foncier d'une partie du site de la Vendue constitue une opportunité pour envisager la réalisation d'un équipement structurant, d'une salle multi-activités, pouvant :

- d'une part répondre aux besoins économiques et touristiques (congrès, séminaires, expositions...)
- d'autre part recevoir divers types d'événements sportifs ou culturels pour répondre aux besoins des chaumontais et des habitants du bassin de vie, voire du département.

La réalisation d'un tel équipement permettrait à la ville d'accueillir des manifestations au rayonnement élargi et conforterait ainsi son rôle de capitale du département.

Des secteurs de la commune sont particulièrement stratégiques en termes de développement des équipements structurants.

- secteur Centre- gare (Places Général de Gaulle / Emile Goguenheim)
- périmètre du PRU (quartiers la Rochotte / Cavalier / Foch ...)
- site de la Vendue (également au titre du développement des activités commerciales)

Améliorer les conditions de déplacement

Rappel du diagnostic territorial

- ♦ La ville bénéficie de la proximité de l'échangeur de Chaumont-Semoutiers accédant directement à l'autoroute A5 (Paris - Dijon).
- ♦ L'absence de contournement sud de la ville implique une traversée systématique du trafic de transit automobile dans la ville selon un axe nord-sud.
- ♦ La ville est traversée par la voie ferrée Paris-Mulhouse-Bâle et bénéficie d'une gare. La liaison avec Paris est relativement fréquentée avec 10 allers-retours par jours. Cependant, l'ouverture de la LGV Est européenne pourrait compromettre la modernisation de cette ligne.
- ♦ Dans le cadre d'un projet urbain global sur le quartier centre gare, la création d'un pôle d'échange intermodal est en projet à proximité immédiate de la desserte ferrée, pour assurer des liens et des correspondances plus efficaces entre les différents types de transports.
- ♦ Le territoire de Chaumont est traversé du sud-est au nord-est par le canal de Champagne à Bourgogne.
- ♦ Au niveau interne, les déplacements se structurent autour des boulevards circulaires ainsi qu'autour de l'axe nord-sud matérialisé par l'avenue du Général Leclerc puis l'avenue de la République.
- ♦ L'entrée de ville ouest est aujourd'hui complexe et fait l'objet de très forts trafics routiers : elle dessert le centre-ville de Chaumont mais sert aussi aujourd'hui d'axe de transit.
- ♦ Les actifs travaillant et vivant à Chaumont utilisent surtout leur voiture pour aller travailler. La part des chaumontais qui utilisent les transports en commun pour aller travailler est très faible (3%).
- ♦ Concernant les actifs qui viennent travailler tous les jours à Chaumont, ils utilisent aussi principalement leur voiture. Toutefois, ils sont beaucoup plus nombreux que les chaumontais à utiliser les transports en commun (10%).
- ♦ La ville est desservie par le réseau « LE BUS » (Transports Urbains Chaumontais), avec une offre concentrée au sud. Ce réseau est principalement radial vers le centre ville et les liaisons interquartiers est-ouest sont réduites et concernent peu la gare.
- ♦ Le secteur du Val Varinot est peu desservi.
- ♦ La fréquentation globale du réseau de bus est en croissance depuis 2002.
- ♦ Le réseau de pistes cyclables relie les lycées et les zones sportives en passant par les quartiers sud. Les liaisons est-ouest interquartiers sont inexistantes.

LES ENJEUX DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Pilier environnemental	Pilier économique	Pilier social
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Densifier de façon adaptée les secteurs bien desservis par les transports en commun, notamment les abords de la gare : y rapprocher le nombre d'usagers et d'emplois. ▪ Poursuivre l'aménagement des espaces publics propices aux déplacements alternatifs à la voiture (zone 30, pôle multimodal, voie douce) ▪ Adapter l'offre en stationnement : public, privé, dans une logique favorable aux transports en commun et des modes doux, avec l'usage complémentaire de la voiture. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en œuvre les bonnes conditions de dessertes des secteurs d'activités de façon à améliorer leur fonctionnement, leur attractivité 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer une bonne accessibilité des équipements à tous les habitants, notamment en transports en commun et en modes doux. ▪ Réduire les nuisances liées aux trafics routiers en milieu urbain en reportant le trafic poids-lourds sur des axes adaptés ▪ Améliorer les conditions de rabattement vers le réseau structurant des transports en commun (gare, lignes bus...) ▪ Améliorer les modalités d'échanges entre modes de déplacements.

La problématique des déplacements s'exprime dans deux registres d'intervention différents et complémentaires :

1. la qualité des liaisons internes à la ville, et en particulier vers les pôles générateurs de déplacements (centre ville, zones d'emplois, établissements d'enseignements secondaire, secteurs de projets tels la restructuration de l'îlot Foch par exemple)
2. la qualité des conditions d'ouverture de Chaumont vers l'extérieur, en particulier sa position sur l'armature des différents réseaux de transports (échelles départementale / régionale / nationale) et la façon dont ses dessertes (route, fer, air, fluvial) fonctionnent sur le territoire. Cette ouverture se traduit aussi par le nécessaire renforcement des liaisons ferroviaires Chaumont-Dijon (projet régional).

⊙ **Améliorer les dessertes internes de la ville**

Les liaisons internes de la ville doivent être mieux organisées et faire l'objet d'approches complémentaires :

- la première approche consiste à favoriser les déplacements doux (marche et vélo). Sur ce point, les restructurations urbaines vont avoir des effets positifs indéniables, en créant des liaisons plus directes entre quartiers et vers le centre-ville. Ce sera par exemple le cas de l'îlot Foch dont le caractère « infranchissable » sera supprimé au bénéfice de nouvelles liaisons vers le reste de la ville.
- la seconde approche consiste à développer les transports en commun vers les centralités, les grands équipements et pôles de services actuels et futurs de la ville (cf. infra).
- la troisième approche consiste à adapter la trame viaire en fonction des rôles attendus par chaque axe, y compris en terme de partage de l'espace entre les différents modes de déplacements et les besoins en stationnement.

Les aménagements en cours de définition intégreront ces trois approches.

C'est en particulier le cas du périmètre du PRU (quartiers de la Rochotte / du Cavalier / Pierres Percées / Foch), des projets de la Croix Coquillon, de la Vendue,...

Dans la mesure où Chaumont est un pôle d'emploi à l'échelle de son bassin de vie, il est également nécessaire de prendre en compte les besoins en stationnement des actifs venant de l'extérieur de la ville.

Afin de soulager la voirie communale, il est prévu de réfléchir à la prise en compte de ces besoins en particulier vers le centre-ville dont le réseau viaire est très contraint : par exemple par la mise en place de parcs relais suffisamment dimensionnés, et à partir desquels les usagers pourraient terminer leur parcours vers le centre ville par d'autres modes que la voiture particulière (navette bus, vélos...). Trois sites sont des premiers potentiels à étudier à ce titre : les abords du pôle gare, la place Aristide Briand, l'entrée de ville sud dans le secteur de La Vendue.

⊙ **Développer le réseau de circulations douces**

A l'échelle nationale, il est important de rappeler que près de 30% des déplacements automobiles se font sur des distances de moins de 1km, dont 10% de moins de 500m. L'objectif national et international de réduction des émissions de gaz à effet de serre impose de favoriser ces déplacements sur des modes non émetteurs (marche, vélo).

Aujourd'hui, le réseau de circulations douces existe à Chaumont, mais il manque de continuité. Les lycées et les zones sportives situés dans le sud de la commune sont bien desservis par le réseau de circulations douces. Toutefois, les liaisons avec le centre ville et le nord de la commune sont peu nombreuses et certains carrefours manquent d'aménagements sécurisés.

De façon globale, ce mode de déplacement est à développer dans un objectif de favoriser le report de trajets qui aujourd'hui se font en voiture. La réalisation d'un réseau cohérent de pistes cyclables et l'aménagement de cheminements piétons constituent un enjeu majeur pour faciliter les relations inter quartiers. Il sera détaillé dans le cadre d'un véritable « schéma des pistes cyclables », maillage qui devrait aussi prendre en compte les logiques intercommunales.

Les pôles d'attractivité tels que la future zone commerciale de la Vendue ou le parc d'Activité Plein Est devront bénéficier de liaisons douces avec les autres pôles attractifs que sont le centre ville et les zones d'habitat dense, même si parfois le relief est un élément contraignant indéniable.

⊙ **Développer l'utilisation des transports en commun**

L'organisation actuelle du réseau de bus, très polarisé par le centre ville, s'organise en radiale. Cette organisation laisse apparaître un manque de liaisons directes est-ouest et surtout une accroche directe avec la gare SNCF de Chaumont.

La requalification du quartier Foch offre de bonnes opportunités pour réorganiser le réseau de bus afin de créer des conditions adaptées de desserte à ce futur pôle de centralité.

Le projet de quartier Centre Gare sera structuré avec une nouvelle armature d'espaces publics de circulations et un nouveau pôle d'échange multimodal, permettant de faciliter et simplifier des correspondances et liaisons entre les réseaux de trains, de bus, de cars et les autres modes de déplacement (taxi, vélo, marche...)

La réorganisation du réseau de bus devra également identifier et mettre en œuvre une offre de transport qui permette aux actifs chaumontais d'utiliser plus fréquemment les transports en commun pour aller travailler.

La mise en valeur des pôles de commerces et d'équipements aura également pour objet de « moins disperser » les destinations et donc de favoriser des dessertes transports en commun. . En tant qu'équipement structurant accueillant des publics variés, la salle Multi activités devra bénéficier d'une bonne desserte par les transports en commun.

Par ailleurs, le réseau de transport à la demande Taxi Bus géré par la Communauté de Communes assure une offre adaptée à certains types de déplacement entre les communes membres de la Communauté de Communes du Pays Chaumontais ainsi qu'avec les quartiers de Chaumont et entre eux. L'augmentation de la fréquentation de ce réseau est le signe qu'il constitue une réponse adaptée à une demande. La poursuite de la politique de communication relative à ce service est nécessaire pour étendre encore l'utilisation des transports en commun à l'échelle de l'agglomération.

⊙ **Réaliser le contournement de Chaumont afin de désengorger les voies internes et reporter les flux de transit en périphérie de la ville**

La proximité du réseau autoroutier (A5 et A31) constitue un atout pour le territoire. Localisé au cœur d'un nœud routier convergeant, Chaumont bénéficie d'une bonne accessibilité. Toutefois, l'absence de contournement ouest et sud de la ville engendre une saturation des boulevards circulaires par le trafic de transit et constitue une forte nuisance pour les chaumontais.

Ce constat démontre le lien direct entre l'objectif d'améliorer les conditions d'accessibilité « extérieure » à Chaumont et l'objectif d'améliorer les conditions de déplacements internes à Chaumont par la requalification et une hiérarchisation adaptée de son réseau routier « intra-muros » soulagé d'un trafic de transit important. Le second a besoin du premier.

Dans le cadre de la nécessaire continuité du réseau national, le raccordement entre la RD 619 et la RN 67 devra être réalisé, mais son tracé exact n'a pas encore été arrêté par les services compétents.

La réalisation de ce barreau de raccordement qui permettra d'alléger la circulation sur les boulevards urbains de Chaumont est donc très attendue par la Ville et un déterminant pour les réflexions et aménagements de requalification des axes urbains soulagés du trafic de transit.

⊙ Renforcer le pôle Gare au sein du système de déplacements afin d'assurer une qualité d'accès au transport ferroviaire

Chaumont est aujourd'hui relié à Paris et à des capitales régionales grâce au réseau ferré. Ces liaisons sont nécessaires à l'attractivité économique du territoire.



La modernisation de la ligne SNCF et son électrification jusqu'à Troyes signifie un avenir modernisé pour les déplacements ferrés. Toutefois, la modernisation de la ligne n'est pas prévue jusqu'à Chaumont. Il est cependant nécessaire d'assurer à la ville une liaison ferrée de qualité. Le partenariat avec la SNCF et la reconfiguration du pôle Gare constituent des éléments essentiels pour le maintien de connexions ferroviaires aisées.

Dans le secteur de la gare, la création d'un pôle d'échange intermodal est en projet, dans l'objectif d'assurer des relations et interconnexions plus efficaces entre les différents types de transports : le réseau de bus urbain, le réseau de cars interurbains, les taxis, les stationnements de voitures et de vélos, etc...

Ce projet vise à assurer la continuité des déplacements en favorisant les transports collectifs et s'intègre dans une restructuration plus profonde du quartier « Centre Gare » en terme d'équipements, de commerces et de refonte des espaces publics, avec une nouvelle accessibilité ouest au centre ville et une offre supplémentaire en stationnement. Ces réflexions prennent en compte le principe de mutualiser les besoins des différentes vocations.

Le réaménagement du pôle gare constitue un projet essentiel pour la ville : lieu d'attractivité, « image de la ville » pour les voyageurs arrivants par le train et pôle générateur de nombreux flux, le traitement des espaces environnants permettra la requalification de ce véritable nouveau quartier urbain du centre ville

⊙ Maintenir l'accessibilité aérienne de Chaumont

La qualité de l'accessibilité aérienne à Chaumont repose aujourd'hui sur l'aérodrome de Chaumont Semoutiers.

Cet équipement est co-géré par le Conseil Général, la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Haute-Marne et la Ville de Chaumont.

En effet, la perspective de développement du Parc d'activités de Référence Plein Est et les nombreux projets d'équipements structurants de la ville préfecture de Haute-Marne, rendent nécessaire de conforter la desserte aérienne de son territoire.

Le maintien et l'amélioration des dessertes ferrées et aériennes permettront à la ville de rester connectée aux différents réseaux métropolitains régionaux, nationaux voire européens.

⊙ Valoriser le canal « entre Champagne et Bourgogne » et ses abords afin de renforcer l'activité touristique, et permettre le développement du fret



Chaumont est traversé du sud-est au nord-est par le canal de la Marne à la Saône, dont le tracé est parallèle au lit de la Marne. Il a été construit à la fin du XIX^{ème} siècle et ouvert en 1907.

L'histoire de ce canal et du développement urbain de Chaumont ont eu pour conséquence d'éloigner la ville de cet axe de circulation.

Un axe de réflexion et d'aménagement pourrait viser à rapprocher le centre-ville du canal, par exemple en développant les liaisons douces entre les deux, à la fois pour des raisons d'urbanisme et de valorisation des quartiers traversés,

mais aussi pour viser un meilleur rayonnement du canal sur le reste de la ville. La vocation touristique du canal met d'ailleurs en avant le potentiel autour de la plaisance, afin d'inciter les plaisanciers à devenir des visiteurs, des « usagers » du centre-ville, avec de nouveaux éléments de découverte et d'accompagnement.

Ce canal est aujourd'hui utilisé à des fins touristiques grâce à une politique volontariste d'aménagement du canal et de ses berges. Aux abords du canal, l'ouverture du chemin de halage au cyclotourisme est un objectif affiché par le Conseil Général afin de créer l'une des plus longue voie verte de France.

Ainsi, l'émergence de projets autour du développement du tourisme fluvial et du tourisme vert est à valoriser.

Le canal qui passe à Chaumont fait également l'objet de réflexions menées par Voies Navigables de France (VNF) afin de permettre, moyennant travaux d'aménagements, la circulation de péniches pour le transport de pondéreux.

Au regard des efforts à inscrire face au changement climatique, le transport fluvial est « propre » et doit être valorisé, afin d'y favoriser le report d'une partie du transport routier de marchandises (peu d'émission de gaz à effet de serre).

Des secteurs de la commune sont particulièrement stratégiques en termes de développement des équipements structurants.

Ils feront à ce titre l'objet d'orientations d'aménagement dans le dossier de PLU afin de s'assurer de la pertinence globale des projets et de la qualité des conditions d'insertion et de liaisons avec les quartiers voisins et le reste de la ville.

- secteur Centre Gare – pôle d'échange multimodal
- le plateau des Lavières
- le secteur de la Vendue

Préserver et créer de la qualité architecturale et urbaine

Rappel du diagnostic territorial

- ♦ *Le centre ville, berceau d'un habitat ancien dense est délimité par le tracé des anciens remparts.*
- ♦ *Plusieurs édifices dominants, aux dimensions importantes et aux fonctions à caractère public, s'insèrent dans le tissu du centre ancien.*
- ♦ *Dans certains secteurs, les maisons d'artisans prédominent dans une configuration urbaine de faubourgs.*
- ♦ *À Brottes, le caractère rural du village est plus marqué, avec notamment la présence de fermes.*
- ♦ *La première couronne au-delà des boulevards circulaires est composée d'un tissu diversifié dominé par des fonctions résidentielles mais accueillant également des activités économique et artisanales. Ce tissu urbain mixte dominé par la maison individuelle compte néanmoins des immeubles collectifs implantés de manière diffuse.*
- ♦ *L'habitat pavillonnaire est largement développé au sein du tissu urbain chaumontais. Les cités «américaines», se caractérisent par leur trame foncière, l'implantation des constructions et la forme des maisons qui leur confèrent une morphologie spécifique.*
- ♦ *Chaumont regroupe des immeubles d'habitat collectif plus ou moins hauts selon les secteurs et les époques de construction. Généralement, les petits collectifs s'intègrent facilement à leur environnement urbain.*
- ♦ *Chaumont regroupe deux grands ensembles d'habitat collectif.*
- ♦ *Le quartier Foch constitue une coupure forte dans le tissu urbain (une seule et très vaste parcelle). Ce site est aujourd'hui la plus vaste emprise pour le renouvellement urbain.*

LES ENJEUX DU DEVELOPPEMENT DURABLE		
Pilier environnemental	Pilier économique	Pilier social
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser la diversité des paysages et des ambiances urbaines et rurales de la commune ▪ Travailler sur le paysage des rues ▪ Favoriser l'implantation de constructions le long des grands axes (dessertes en transports en commun plus faciles) ▪ Favoriser les modalités de constructions durables et limitant leurs impacts sur l'environnement (consommation d'énergie, gestion de l'eau...) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Promouvoir la qualité du cadre de vie comme élément d'attractivité de la ville. ▪ Favoriser la dynamique d'un centre ville au rayonnement de rang départemental. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Valoriser l'histoire du lieu, ses traces et repères emblématiques ▪ Préserver et mettre en valeur le patrimoine architectural original du territoire et les paysages urbains caractéristiques ▪ Favoriser la diversité architecturale, la qualité des constructions, des formes urbaines et des espaces libres (privés/publics)

Le contexte urbain de Chaumont est riche à plusieurs titres : patrimoine historique ancien, formes urbaines contemporaines variées, secteurs à caractère plus rural. Mais la ville s'est également déjà inscrite dans un registre d'évolution et de modernité avec des opérations de réhabilitation (« Les Silos») et de mutation de la ville sur la ville.

L'objectif est d'inscrire sur l'ensemble du territoire l'objectif de qualité des formes et des espaces urbains, en valorisant et en conciliant, selon les cas, patrimoine historique ou recherche d'un caractère contemporain en harmonie avec l'identité de la ville. Cet objectif doit être au service de la dynamique de vitalité urbaine et de croissance, éléments fondamentaux du PADD.

⊙ **Préserver les richesses architecturales du centre ville**

Le centre ancien se caractérise par sa remarquable qualité architecturale et urbaine.



Des règles d'urbanisme spécifiques s'y appliquent afin de préserver ce patrimoine historique (périmètre inscrit dans une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager - ZPPAUP).

La mise en valeur du centre ville est un enjeu déterminant pour le cadre de vie, le tourisme et l'attractivité de la ville. Il s'agit notamment d'assurer la protection des nombreux édifices historiques et la richesse architecturale, par exemple la présence des tourelles en saillie.

Il est nécessaire de maintenir un niveau élevé de protection architecturale de ce secteur central : mais cela doit pouvoir être concilié avec l'évolution du quartier et le renforcement des fonctions de centralité, comme les équipements culturels, du futur quartier Centre Gare par exemple.

L'objectif est de concilier à la fois la préservation d'un cadre bâti historique remarquable mais aussi la confortation d'un centre ville vivant, animé et dynamique.

⊙ **Mettre en valeur les formes urbaines identitaires de Chaumont**



Chaumont regroupe également des espaces bâtis caractérisés par une structure urbaine spécifique. Il s'agit de secteurs de la ville ayant généralement une histoire particulière.

Ces secteurs sont composés des anciens faubourgs dont le linéaire bâti régulier structure des fronts urbains homogènes. Ainsi, le faubourg des Tanneries et les abords de la place Aristide Briand regroupent des constructions typiques du tissu faubourien.



Le village de Brottes compose également un secteur urbain particulier marqué par des constructions anciennes au caractère plus rural.

Enfin, deux opérations d'ensembles de maisons mitoyennes réalisées par les Américains après la 2^{ème} Guerre Mondiale se distinguent dans le paysage urbain. Ces ensembles sont implantés sur des parcelles très vastes ne distinguant pas de propriétés foncières individuelles. Les maisons de plain-pied sont mitoyennes et entourées d'un jardin plus ou moins grand.

Ces deux opérations (Village Lafayette et Village Pershing) constituent un patrimoine bâti identitaire pour Chaumont et devront être préservées par des règles de constructions respectant leur particularité.



D'autres éléments de patrimoine ou ensembles urbains cohérents sont présents à Chaumont comme certains édifices typiques de l'architecture des années 1950 utilisant le béton ou encore des ensembles bâtis, type cité jardin, comme le faubourg Saint Aignan.

L'objectif de la Ville est d'identifier ces éléments de patrimoine (d'intérêt national, départemental ou local) et de les préserver grâce aux divers outils réglementaires pouvant être mis en place dans le PLU.

⊙ **Renforcer la qualité urbaine sur l'ensemble de la ville et permettre des formes urbaines innovantes dans les secteurs de projet**

Aujourd'hui, la ville de Chaumont est face à plusieurs constats : d'une part la baisse du nombre d'habitants - notamment des jeunes familles- et d'autre part une forte spécialisation de son parc de logement, tournée vers l'habitat collectif et le parc social.

A ce titre, Chaumont prévoit de nouvelles zones possibles pour son développement urbain (cf. supra).

L'aménagement de ces secteurs offre la possibilité de prendre en compte les constats cités précédemment : aujourd'hui, les préoccupations liées au développement durable obligent à penser la ville autrement, notamment en réduisant la consommation d'espace, en limitant l'imperméabilisation des sols, en produisant des formes urbaines plus denses. Ces attentes ne sont pas contradictoires avec la production d'espaces urbains de qualité, bien au contraire.

Ainsi, les futurs quartiers pourraient être pensés dans un souci de développement durable tout en restant pragmatique sur les besoins à satisfaire en matière de logement. Le PLU pourra ainsi orienter la composition et l'aménagement global en poursuivant un objectif de qualité et de diversité urbaine.

⊙ **Poursuivre l'intégration des quartiers de la Rochotte et du Cavalier au fonctionnement global de la ville**

Les quartiers de la Rochotte et du Cavalier sont deux quartiers regroupant un grand nombre de logements construits dans les années 1970. La forme urbaine de ces secteurs correspond aux modèles stigmatisés des grands ensembles. Depuis 2006, ces deux quartiers ainsi que la friche militaire (quartier Foch) située à proximité sont regroupés dans un Programme de Rénovation Urbaine (PRU) qui a pour objectif la requalification de ces espaces urbains.

Un des enjeux majeurs de cette requalification est la réintégration de ces quartiers dans le fonctionnement urbain. Cela passe, entre autre, par l'aménagement de circulations à l'intérieur d'espaces aujourd'hui imperméables et plus de liaisons entre ces quartiers et leurs voisinages, vers le centre ville, etc....

Il s'agit également de veiller à la diversité des programmes de construction dans leur forme et les produits proposés. Les opérations de démolition et de reconstruction actuellement en cours répondent à ces objectifs et devront être poursuivies.

⊙ **Requalifier l'axe Leclerc / République afin de lui donner une image plus urbaine**

Cet axe nord-sud constitue la principale porte d'entrée / sortie du centre ville. Il est également très fréquenté du fait de son rôle structurant dans les déplacements nord-sud au sein de la commune.

Bordé par un tissu urbain peu structuré, cet axe mérite d'être traité avec attention dans les réflexions sur l'avenir de Chaumont.

Aujourd'hui composé de diverses surfaces commerciales mêlées à des petits immeubles collectifs, les espaces urbains situés de part et d'autre de cet axe n'offrent pas une lecture aisée de leur vocation. À l'avenir, le rôle structurant de cet axe sera renforcé par le développement des activités commerciales et de loisirs/ culture sur le site de La Vendue puisqu'il constituera son axe de liaison principal avec le centre ville.

Les règles de construction aux abords de cet axe seront établies afin de créer, à terme, un tissu urbain plus structuré ayant une image urbaine plus marquée. Ainsi, les règles d'implantation et de hauteur des constructions ainsi que d'autres éléments réglementaires seront recherchés de manière à viser à la constitution d'un front urbain de qualité.

Toutefois, tant que cet axe assure dans les volumes actuels une fonction de transit, c'est-à-dire en l'absence d'un contournement routier de la ville, son aménagement et sa restructuration paraissent difficiles.

Des secteurs de la ville cités dans ce chapitre sont particulièrement stratégiques en termes d'aménagement urbain et certains ont déjà été cités sur d'autres thématiques du PADD.

Ils feront l'objet de mesures adaptées dans le dossier de PLU afin de préciser les éléments déterminants dont ils devront faire l'objet dans leur développement / restructuration / mutation, et d'assurer ainsi la pertinence globale des projets et la qualité des conditions d'insertion et de liaisons avec les quartiers voisins et le reste de la ville :

- Quartier Centre Gare
- site de La Vendue
- périmètre du PRU (quartiers la Rochotte / Cavalier / Foch ...)
- axe Leclerc / République
- ...

Protéger le patrimoine naturel, les paysages et l'environnement

Rappel du diagnostic territorial

- ♦ La moitié du territoire communal est occupé par des espaces boisés principalement localisés sur les plateaux mais aussi, sur les versants formant une ceinture verte.
- ♦ Le territoire communal est concerné par plusieurs sites repérés pour la richesse et la sensibilité, voire la fragilité, de leurs patrimoines faunistiques ou floristiques (ZNIEFF de Natura 2000 ...). Certaines sont situées en voisinage immédiat de zones urbanisées
- ♦ La ville compte plusieurs squares et des parcs paysagers de proximité ainsi que des promenades plantées et des sentiers de randonnée.
- ♦ Chaumont se compose de diverses entités paysagères : la ceinture verte autour de la ville, les espaces boisés, les plateaux agricoles, les vallées de la Marne et de la Suize...
- La situation de Chaumont se caractérise par divers éléments naturels : situation remarquable de promontoire dominant la confluence de la Marne et de la Suize, existence de milieux naturels riches, coexistence de zones boisées et de vastes surfaces agricoles, ...
- ♦ Les cours d'eau sont marqués par une qualité satisfaisante, à l'exception de la Suize
- ♦ L'eau potable distribuée à Chaumont provient de 5 points de prélèvement d'eau : 3 sources et surtout un forage situé à Breuil, au nord du territoire et un prélèvement d'eau dans la Marne.
- ♦ Seule la ressource provenant du forage de Breuil est dirigée directement sur le réseau d'eau potable après un traitement de chloration.
- ♦ Chaumont possède trois stations d'épuration.
- ♦ Le taux de raccordement au réseau d'assainissement collectif est important (environ 95% des abonnés au service d'eau potable).
- ♦ Un traitement satisfaisant des eaux usées, facilité en particulier par la rénovation des deux principales stations d'épuration du territoire, permet aux cours d'eau d'atteindre des niveaux de qualité globalement satisfaisants.
- ♦ Des risques d'inondations sont présents dans les parties basses des vallées de la Marne et de la Suize.

LES ENJEUX DU DEVELOPPEMENT DURABLE		
Pilier environnemental	Pilier économique	Pilier social
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Valoriser le patrimoine naturel et maintenir les écosystèmes locaux (biodiversité, continuités écologiques...). ▪ Dans le tissu urbain existant ou à renouveler, restaurer des liaisons vertes avec les espaces verts / naturels proches. ▪ Introduire la nature et la prise en compte de la biodiversité dans les projets d'aménagement. ▪ Gérer et assurer la qualité de la ressource en eau : en réduire la consommation, récupérer et réutiliser l'eau pluviale, limiter l'imperméabilisation, développer des modes de gestion alternatifs (toitures végétalisées, noues...). ▪ Améliorer les performances des réseaux d'assainissement. ▪ Réduire les consommations d'énergie et mutualiser les sources d'énergie. ▪ Développer les énergies renouvelables. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Permettre une mixité fonctionnelle des quartiers pour réduire les consommations d'énergie (en réduisant les déplacements automobiles). 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Préserver les paysages identitaires de la ville. ▪ Assurer un cadre de vie de qualité pour les habitants et les actifs. ▪ Avoir une gestion économe de la ressource en eau et en énergie pour générer des impacts positifs sur le budget des ménages. ▪ Engager un programme ambitieux de rénovation du bâti. ▪ Favoriser la création de quartiers urbains compacts. ▪ Limiter les nuisances sonores et visuelles (aménagement des voiries, traitement acoustique des bâtiments, ...). ▪ Contribuer à la réduction de la pollution de l'air.

Le territoire communal comprend des espaces non bâtis à caractère naturel ou agricole, nettement distincts des zones urbanisées ou en franges de celles-ci. Ces espaces doivent être valorisés en au titre de la biodiversité et de leur ancrage dans les paysages chaumontais.

Mais l'environnement c'est aussi la prise en compte des risques et la gestion des activités et des fonctions humaines : le projet de développement de Chaumont vise à limiter leurs impacts sur l'environnement, les paysages et les habitants.

⊙ **Préserver et valoriser le patrimoine naturel majeur de la commune**

Les grands massifs boisés contribuent à l'équilibre de la commune et participent à son identité par les paysages qu'ils génèrent. A ce titre, le PADD prévoit de les préserver en tant qu'espaces de production sylvicole et de promenade, de loisirs, voire de développement d'activités touristiques.

La Ville de Chaumont possède dans l'espace environnant son entrée de ville Ouest un patrimoine paysager remarquable. Il est marqué par le point fort qu'est le Viaduc et relayé par un environnement de qualité avec la vallée de la Suize et les espaces boisés de St Roch. La réalisation d'aménagements autour de ce site devra veiller à la préservation de cet environnement remarquable.

La ville de Chaumont est également caractérisée par sa « ceinture verte » qui coïncide souvent avec des éléments de relief par sa position sur un promontoire. Les passages de la Marne et du canal y renforcent en certains secteurs une vocation écologique, superposant des éléments de trame verte (boisée, plantée) et de trame bleue (les rivières), dans une logique de continuité, de corridors qu'il est important de préserver et de valoriser.

L'ensemble des secteurs naturels inscrits en zone Natura 2000 sera préservé.

C'est également le cas des sites suivants, inscrits au titre des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF), où les objectifs de valorisation voire de conciliation avec une fréquentation du public pourra être recherchée en respectant la sensibilité des milieux : il s'agit notamment de la pelouse et bois xérophile du coteau Roche, éboulis et pelouses de la côte de Chaumont et de la côte Grillée à Brottes, grotte de Chevraucourt, grande combe boisée de la forêt du Corgebin, bois des Barres, coteaux et vallée de la Suize (de Chaumont à Villiers sur Suize) et les espaces naturels de la vallée de la Marne (de Chaumont à Gourzon).

La ZNIEFF de La Vendue, située en continuité sud immédiate de la ville, est en partie occupée par des usages militaires. Il pourrait y être recherché une vocation complémentaire favorable à une fréquentation légère par la population dans un but de loisirs et de promenade.

Les nécessaires développements urbains feront l'objet d'une gestion économe et optimum des sols et devront s'inscrire dans le respect de leurs franges naturelles, en continuité des urbanisations existantes.



Ceinture boisée



Bois des Barres



Forêt du Corgebin

⊙ **Préserver des espaces agricoles**

Tout en étant des espaces de production économique, les espaces agricoles participent pleinement :

- à la qualité de ses paysages et de ses interfaces « ville / campagne »,
- à la qualité globale du cadre de vie des habitants
- et à un équilibre de la biodiversité avec les franges boisées.



Pour l'ensemble de ces raisons, et pour permettre aux acteurs agricoles d'avoir une visibilité à moyen long terme de leurs conditions d'exploitation, le PLU doit prendre en compte ce potentiel et le préserver à ce titre.

Cet objectif peut être compatible avec celui du développement d'activités touristiques (accueil à la ferme, gîte...) qui contribuent à diversifier les revenus des agriculteurs.

⊙ Préserver / améliorer le caractère paysager de qualité des franges urbaines



La très grande majorité des interfaces entre la ville et les territoires voisins est composée d'espaces boisés et naturels. De manière générale, les limites communales ne sont donc pas perceptibles et composent des franges en continuité harmonieuse avec la nature des territoires voisins.

Toutefois, certains secteurs doivent faire l'objet d'une attention plus particulière : les entrées de ville, les secteurs portant sur des espaces de nature différente de part et d'autre des limites communales.

Ainsi, les franges du village de Brottes avec les espaces agricoles et naturels devront faire l'objet d'une attention paysagère particulière afin de maintenir une transition adaptée entre les espaces bâtis et les espaces de culture. Actuellement, des fermes ou des maisons individuelles sont positionnées à la jonction de ces espaces ce qui ne constitue pas une rupture trop forte. À proximité du village de Brottes, le paysage est marqué, par exemple, par la présence de haies bocagères. La prise en compte de cet élément de paysage pourrait se retrouver dans la composition des clôtures des habitations.



Les entrées de ville sud (La Vendue) et ouest (au-delà du viaduc) sont globalement marquées par une rupture de paysage et la forte présence des infrastructures routières.

Si l'entrée ouest est caractérisée par le symbole emblématique de la Ville qu'est le viaduc, l'entrée sud n'est pas clairement positionnée. Le passage entre espaces naturels et espaces urbains est flou et peu traité.

Toutefois, dans le cadre de l'aménagement et de l'extension urbaine du secteur de la Vendue, ainsi que dans l'hypothèse de l'aboutissement du grand contournement sud de l'agglomération, le traitement qualitatif de cette entrée de ville devra être amélioré.

Et de façon générale, toutes les opérations d'aménagements qui seront réalisées par extension de l'urbanisation devront s'inscrire dans un cadre de mise en œuvre exigeant sur les modalités d'insertions paysagères, sur la qualité du bâti, aussi bien pour le logement que pour les équipements et les activités économiques.

⊙ Préserver les espaces verts urbains



La ville de Chaumont est entourée de vastes espaces boisés et d'une ceinture verte située sur les versants du promontoire sur lequel elle est implantée : Ses derniers espaces « sous remparts » (descente vers la vallée de la Suize) sont particulièrement riches et intéressants ; néanmoins leur relief rend difficile leur accès aux personnes à mobilité réduite : des actions doivent être développées pour faciliter leur fréquentation par la population.

Au sein de ses quartiers urbains, Chaumont compte également plusieurs espaces verts de proximité. Composés de squares, de promenades plantées et de parcs, ces espaces verts pourraient être développés. Ils remplissent en effet une fonction d'animation et de rencontre de proximité et constituent des atouts importants du cadre de vie chaumontais.

Ainsi, il s'agit de préserver et de mettre en valeur les espaces verts existants à Chaumont : la ceinture verte et les espaces internes à la ville sont en effet des éléments majeurs participant à la protection de la biodiversité et à la qualité du cadre de vie.

Ces espaces sont par ailleurs complémentaires des espaces naturels plus ouverts du territoire de Chaumont : le repérage de corridors biologiques entre la ceinture verte et les espaces naturels et agricole permet de les préserver et d'inscrire ainsi une véritable trame verte sur la commune (en lien aussi avec les voisinages intercommunaux immédiats).

⊙ **Prévoir l'aménagement d'espaces publics et d'espaces verts de proximité dans les nouvelles opérations urbaines**

Les opérations de renouvellement urbain et les opérations d'extension urbaine pourraient offrir des opportunités pour réaliser des espaces publics et des espaces verts de proximité. La création de tels espaces s'inscrit en complémentarité de la réalisation d'opérations d'ensemble.

Au sein du tissu urbain existant, il est également important de prévoir certaines opportunités foncières pour réaliser des aménagements de types espaces verts dans des secteurs de la ville où ceux-ci sont déficitaires.

C'est par exemple le cas de la voie douce qui sera aménagée dans le cadre de la restructuration urbaine du quartier Cavalier (projet PRU) et des infrastructures qui sont prévues dans l'aménagement futur de l'îlot Foch.

Dans tous les cas, les réflexions devront s'inscrire dans la recherche maximale de préservation, voire de restauration de continuités vertes.

⊙ **Optimiser la gestion des eaux pluviales**

En raison des caractéristiques topographiques du territoire et notamment de l'inclinaison sud-nord du plateau, se produisent parfois des inondations dans le centre ville en cas de fortes précipitations. En effet, l'étendue importante des surfaces imperméabilisées dans le sud de la commune associées à de fortes pluies entraînent la saturation des réseaux d'eaux pluviales et des débordements et ruissellements très importants.

Cette sensibilité aux phénomènes de ruissellement nécessite de mettre en place une politique optimale en matière de gestion des eaux pluviales.

Dans le cadre des nouvelles constructions, une attention particulière sera portée au maintien le plus large possible de superficies en pleine terre. Ces mesures permettront de ne pas aggraver l'imperméabilisation des sols. D'autres mesures plus spécifiques pourront être préconisées dans le cadre de vastes opérations d'aménagement d'ensemble.

L'encouragement à la mise en place de modes alternatifs pour l'écoulement et le stockage des eaux pluviales constitue un enjeu pour les futures opérations d'aménagement, afin de favoriser l'intégration paysagère des systèmes d'assainissement des eaux pluviales et de limiter les écoulements en aval grâce à un stockage de l'eau in situ.

De nouvelles exigences techniques afin de mieux collecter les eaux pluviales pour limiter et réguler les débits d'écoulement en retour dans les réseaux collectifs seront généralisées pour l'ensemble des programmes urbains à venir.

⊙ **Prendre en compte les servitudes liées aux risques d'inondation**

Une bande relativement étroite de part et d'autre des deux rivières passant à Chaumont, la Marne et la Suize est concernée par un secteur inondable.

Ces secteurs déjà identifiés dans l'actuel document d'urbanisme seront pris en compte dans le PLU. Des prescriptions particulières seront prévues dans ces secteurs afin de limiter au maximum les risques sur les biens et les personnes.

⊙ Renforcer la protection des points de captages de l'eau potable

L'approvisionnement en eau potable de la commune provient essentiellement sur deux sources : le point de captage du Breuil situé au nord de la commune et les prélèvements dans la Marne.

Le forage du Breuil est situé en aval d'infrastructures de transport et dans un secteur régulièrement inondé. Il est donc nécessaire, afin d'assurer la qualité des eaux puisées, d'étendre et de renforcer le périmètre de protection de ce forage.

De manière générale, une attention particulière devra être portée sur la limitation de la pollution des sols afin de maintenir une qualité de l'eau des rivières satisfaisante.

La problématique de l'eau potable est également celle d'une ressource parfois fragile et qui doit faire l'objet d'une consommation maîtrisée. A ce titre, il sera utile de favoriser les mesures visant à recycler les eaux pluviales pour un certain nombre d'usages qui aujourd'hui se font par prélèvement d'eau potable : arrosage d'espaces verts ou de jardins, usage sanitaire, ...

⊙ S'inscrire dans la lutte contre le changement climatique : favoriser les réductions de consommations énergétiques et le recours aux énergies renouvelables

En l'absence à ce jour d'un Bilan Carbone™, on peut considérer que Chaumont émet des gaz à effet de serre (GES) à peu près dans les mêmes proportions que le territoire national. Ainsi, les « postes » les plus émetteurs sont vraisemblablement :

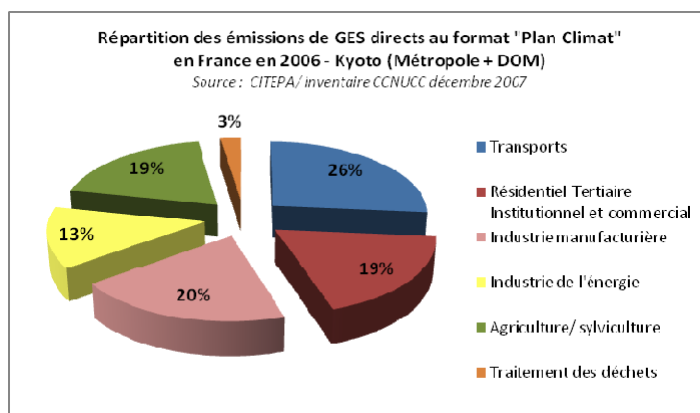
- le transport : utilisation majoritaire de la voiture pour le transport des personnes et du poids lourd pour le transport des marchandises, et augmentation des déplacements de manière générale ;
- le bâtiment : chauffage des logements et des bâtiments tertiaire majoritairement à partir d'énergie fossile : gaz, fioul, présence d'un parc de logement ancien fortement consommateur d'énergie.
- l'industrie;
- et dans une moindre mesure, l'agriculture (émanation liées à l'élevage, aux engrais,...).

A l'échelle nationale, seules les émissions des secteurs du bâtiment (logements-bureaux) et des transports sont en constante augmentation depuis 1990 (celles des autres secteurs diminuent).

C'est bien sur ces deux postes, en lien direct avec l'urbanisme, que les efforts doivent porter.

Le PLU constitue donc une opportunité importante pour la ville de Chaumont de participer localement à la lutte contre le changement climatique, avec son PADD, tel qu'il a été exposé, qui prévoit :

- Un nouvel à équilibre entre densité / restructuration des espaces bâtis et utilisation plus économe des espaces naturels (maîtrise de l'étalement urbain, renouvellement urbain, protection des espaces agricoles, naturels et des paysages),
- la diversité des fonctions urbaines dans une logique de proximité donc de possibilités plus aisées d'accès par modes doux,
- le développement économique local afin de renforcer l'équilibre habitat/emploi et éviter les longs trajets domicile/travail
- la maîtrise des besoins en déplacements et de la circulation automobile en faveur des transports en commun et des modes doux....
- L'accompagnement des projets de développement des équipements de production des énergies renouvelables,



En complément, le PADD prévoit le développement de bâtiments à basse consommation d'énergie mais surtout des mesures favorisant les actions en matière d'isolation des bâtiments existants et futurs, et d'installation de modes d'énergies renouvelables (panneaux photovoltaïques, toitures terrasses végétalisées, ...).